

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548

6 mars 2013

SOMMAIRE

C6 Ré	26298	CTS Coating Technology System S.A.	26293
Carmeuse Holding S.A.	26265	CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l.	26293
Carmeuse Holding S.A.	26264	CVR stores et déco s.à r.l.	26293
Cattaro Investments S.A.	26265	Cyanea S.à r.l.	26293
CCP Acquisition III - End S.à r.l.	26267	Cybernetech-Automation S.à r.l.	26298
CCP Holdings III - End S.à r.l.	26267	Dado S.à r.l.	26304
Chateaudun Investment S.à r.l.	26266	Dematic Group S.à r.l.	26298
CLdN Fin S.A.	26267	Dematic Holding S.à r.l.	26299
CLdN Immo S.A.	26278	Dematic S.A.	26304
CLdN Lignes S.A.	26278	D.I.C. International	26298
CLdN Terminaux S.A.	26278	DTCP Investments S.à r.l.	26304
CLdN Vrac S.A.	26278	Empire Holding S.à r.l.	26265
Clean Fuels (South America) S.A.	26282	Empire S.à r.l.	26258
Compagnie Fiduciaire Group	26258	Empire S.à r.l.	26265
Cotore	26282	Falconer Holdings, S. A.	26283
Couquelet International S.A.	26277	Firelighter (Lux) S.à r.l.	26267
Criseide S.à r.l.	26282	Fonds Rusnano Capital SA	26278
Cronos Recherches Cliniques S.A.	26284	Glenda 1980 S.A.	26284
CRV Luxembourg S.à r.l.	26284	Hubbell Investments S.à r.l.	26294
CTP Investissement S.à r.l.	26293	Hubbell Luxembourg, S.à r.l.	26299

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—
Extrait de la résolution prise par les associés en date du 4 janvier 2013

Est nommé gérant supplémentaire pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises, demeurant au 1, Spackelergaass, L-1670 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016226/14.

(130019582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 174.302.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Empire S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole partner or by an extraordinary general meeting of its partners, as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) divided into twelve thousand six hundred (12,600) shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole partner or by decision of the partners' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate IV S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the twelve thousand six hundred (12'600) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

1. - The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. - The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mrs Maud MARTIN, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
3. - The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Empire S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) divisé en douze mille six cents (12.600) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si

elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate IV S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille six cents livres sterling (12.600,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Madame Maud MARTIN, administratrice de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 janvier 2013. Relation: EAC/2013/396. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013008515/334.

(130009791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de Carmeuse Holding S.A. en date du 25 janvier 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- A la demande de Monsieur Johnny Thijs, demeurant à B 3320 Hoegaarden, Klein Overlaar 75 (Belgique), le Conseil accepte que le mandat d'Administrateur confié par cooptation à ce dernier le 23 novembre 2012 soit exercé par la Bvba Thijs Johnny, établie à B 8300 Knokke-Heist, Zegemeerpad 3, bus 31 (Belgique), inscrite à la banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0470 622 224 et dont il est le représentant permanent.

- Le Conseil nomme en conséquence la Bvba Thijs Johnny, agissant par son représentant permanent, Monsieur Johnny Thijs, Administrateur avec effet rétroactif au 23 novembre 2012, le mandat de cette dernière venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2013.

- Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit: Monsieur Axel Miller; Madame Caroline de Brouwer; Baron Rodolphe Collinet; Chevalier Philippe Collinet; Vicomte Philippe de Spoelberch; Monsieur Alain Deneef; Monsieur Jean-Marie Laurent-Josi; Monsieur Vincent Reuter; Monsieur Philippe Tomson; Monsieur Bernard Woronoff, NEWANDA SCS, agissant par son représentant permanent Monsieur Daniel Gauthier; Bvba Thijs Johnny, agissant par son représentant permanent Monsieur Johnny Thijs.

Pour extrait certifié conforme

Axel Miller / Alain Deneef

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013016230/23.

(130019601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 114.218.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de Carmeuse Holding S.A., en date du 25 janvier 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Pour autant que de besoin et comme autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2008, le Conseil confirme la nomination de Monsieur Rodolphe Collinet, ancien Directeur Général, demeurant 18 Fosseroule, B-4520 Wanze, comme Administrateur Délégué de la Société en charge de la gestion journalière depuis cette date.

- Le Conseil confirme en outre la désignation de Monsieur Axel Miller, demeurant 150 avenue Blücher, B-1180 Bruxelles, en qualité de Président du Conseil d'Administration suite à la décision prise en date du 19 mai 2008.

[La prise de fonction de Monsieur Axel Miller à retenir sur l'extrait de registre de commerce correspond à la date de son dernier renouvellement de mandat, à savoir le 27 mai 2011].

Leurs mandats cesseront à l'échéance de leur mandat d'Administrateurs.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013016229/20.

(130019228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 118.626.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016231/10.

(130019684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Empire Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Empire S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 174.302.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Europa Real Estate IV S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

here represented by Mr. Gilles François, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on January, 11, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "Empire S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending and whose articles of association were adopted pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to change the Company's name into "Empire Holding S.à r.l." and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company that shall be read as follows:

Art. 4. The Company will have the name "Empire Holding S.à r.l.".

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Gilles François, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, 11 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Empire S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en «Empire Holding S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts qui doit être lu comme suit:

Art. 4. La Société aura la dénomination " Empire Holding S.à r.l."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. FRANÇOIS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 janvier 2013. Relation: EAC/2013/663. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013008516/63.

(130009791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Chateaudun Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013016236/13.

(130019607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2013016232/10.

(130019539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CCP Holdings III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2013016233/10.

(130019540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CLdN Fin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016237/10.

(130019514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Firelighter (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 174.301.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FIRELIGHTER LIMITED a Jersey limited company, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP and recorded with the Registrar of Companies of Jersey under number 112026, hereby represented by Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th December 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Firelighter (Lux) S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500.00) represented by TWENTY-FIVE (25) shares with a par value of FIVE HUNDRED EUROS (EUR 500.00) each, all subscribed and fully paid-up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles provided that the share capital cannot be lower than the minimum share capital required by law.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers composed of one or several class A managers and one or several class B managers. The managers are appointed by the shareholders which set the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A manager and (ii) at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred

or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall start on this present day and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

FIRELIGHTER LIMITED., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWENTY-FIVE (25) ordinary shares, in registered form, with a par value of FIVE HUNDRED EUROS (EUR 500.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. Are appointed for an indefinite period:

a.) Mr. ANDREW PETTIT, born 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, as category "A" manager;

b.) Mr. NICHOLAS WEST, born 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom, with professional address at 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, as category "A" manager;

c.) Mr. CLIFF LANGFORD, born on 28 March 1957, in London, United Kingdom, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as category "B" manager;

d.) Mr. RENAUD LABYE, born on 11 September 1977, in Liège, Belgium, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as category "B" manager; and

e.) Ms. HABIBA BOUGHABA, born on 6 September 1973, in Charleville-Mezières, France, with professional address at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, as category "B" manager.

2. The registered office of the Company is established at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, la onze décembre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

FIRELIGHTER LIMITED société à responsabilité limitée (Limited Company) régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 112026, ici représentée par Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, par vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexe au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une Société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Firelighter (Lux) S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par VINGT-CINQ (25) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de CINQ CENTS EURO (EUR 500,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Les gérants sont nommés par les associés qui déterminent le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Le gérant unique ou, selon le cas, (ii) tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Aucune résolution du conseil de gérance sera valablement prise ou effective sans que les votes en faveur de (i) au moins un (1) gérant de la catégorie A, et (ii) au moins un (1) gérant de la catégorie B. Les Résolutions du conseil de gérance sont prises dans un procès-verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés dans la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille euros (EUR 20.000) par transaction et cent mille euros (EUR 100.000) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la

Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

FIRELIGHTER LIMITED prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à VINGT-CINQ (25) parts sociales ordinaires, sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,00) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 12.500,-).

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

a.) M. ANDREW PETTIT, né le 7 mars 1968 à Cleethorpes, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 20 Balderton Street, Londres, W1K 6TL, comme gérant de catégorie A;

b.) M. NICHOLAS WEST, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 20 Balderton Street, Londres, W1K 6TL, comme gérant de catégorie A;

c.) M. CLIFF LANGFORD, né le on 28 mars 1957, à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de catégorie B;

d.) M. RENAUD LABYE, né le on 11 septembre 1977, à Liège, Belgique, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de catégorie B; and

e.) Mme. HABIBA BOUGHABA, née le 6 septembre 1973, à Charleville-Mezières, France, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes. Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59659. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008576/557.

(130009793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Couquelet International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 7.038.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.01.2013.

Pour: COUQUELET INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Christine Racot / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013016246/15.

(130019741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 58.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013.
Référence de publication: 2013016238/10.
(130019510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CLdN Lignes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 73.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013.
Référence de publication: 2013016239/10.
(130019765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CLdN Terminaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013.
Référence de publication: 2013016240/10.
(130019513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CLdN Vrac S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.486.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2013.
Référence de publication: 2013016241/10.
(130019512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 155.461.

In the year two thousand and twelve, the thirty-first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Fonds Rusnano Capital S.A. a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.461 (the Company).

The Company was incorporated on 12 August 2010 pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No. 2277 of 25 October 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 17 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 2856 of 24 November 2012.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, professionally residing in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Arlette Siebenaler, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The

Meeting elects Emmanuel Lamaud, professionally residing in Luxembourg, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholder of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxies from the Shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

(a) reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 30,650,522.70 (thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and twenty-two US Dollars and seventy US cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 130,650,555.70 (one hundred and thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and fifty-five US Dollars and seventy US cents) to an amount of USD 100,000,033 (one hundred million thirty-three US Dollars) represented by 142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class A shares of the Company and by 142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class B shares of the Company, having a par value of USD 0.35 (thirty-five US cents) each, by way of the cancellation of 43,786,461 (forty-three million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty-one) class A shares of the Company and 43,786,461 (forty-three million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty-one) class B shares of the Company held by Open Joint Stock Company "Rusnano", and the allocation of an aggregate amount of USD 30,650,522.70 (thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and twenty-two US Dollars and seventy US cents) resulting from such capital decrease to the B Share Reserve (as defined in the articles of association of the Company);

(b) subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the amendment referred to under item (a) above.

II. It appears from the attendance list that all the 186,643,651 (one hundred and eighty-six million six hundred and forty-three thousand six hundred and fifty-one) shares of class A of the Company and all the 186,643,651 (one hundred and eighty-six million six hundred and forty-three thousand six hundred and fifty-one) shares of class B of the Company representing the entire shares carrying voting rights are duly represented at the Meeting with the holder of the class B shares of the Company having the right to vote on the agenda items (a) and (b) in accordance with article 46 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended. The Meeting waives the convening notices, all the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

III. The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting. After deliberation, the Chairman submitted to the vote of the Meeting the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 30,650,522.70 (thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and twenty-two US Dollars and seventy US cents) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 130,650,555.70 (one hundred and thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and fifty-five US Dollars and seventy US cents) to an amount of USD 100,000,033 (one hundred million thirty-three US Dollars) represented by 142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class A shares of the Company and by 142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class B shares of the Company, having a par value of USD 0.35 (thirty-five US cents) each, by way of the cancellation of 43,786,461 (forty-three million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty-one) class A shares of the Company and 43,786,461 (forty-three million seven hundred and eighty-six thousand four hundred and sixty-one) class B shares of the Company held by Open Joint Stock Company "Rusnano", and the allocation of an aggregate amount of USD 30,650,522.70 (thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and twenty-two US Dollars and seventy US cents) resulting from such capital decrease to the B Share Reserve in accordance with article 6 of the Articles.

The Meeting acknowledges that this share capital reduction by way of cancellation of the Company's shares and the allocation of the aggregate amount of USD 30,650,522.70 (thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and twenty-two US Dollars and seventy US cents), resulting from such capital decrease, to the B Share Reserve will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Meeting resolves to approve that as a result of this share capital reduction, the share capital of the Company is set at USD 100,000,033 (one hundred million thirty-three US Dollars) represented by 142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class A shares of the Company and by

142,857,190 (one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety) class B shares of the Company having a par value of USD 0.35 (thirty-five US cents) each which are split among the shareholders of the Company in the following manner:

Name of the shareholders	Number of ordinary shares
Open Joint Stock Company "Rusnano"	142,854,550 class A shares 142,857,190 class B shares
Rusnano Capital AG	2,640 class A shares
Total	285,714,380

As a consequence, the Meeting resolves that article 5 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the third resolution below (as further amended in the following resolution).

This resolution has been approved by unanimous vote of the holders of the class A shares and the class B shares of the Company.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the resolutions taken under the above resolution so that they shall henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at one hundred million thirty-three US Dollars (USD 100,000,033), represented by one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety (142,857,190) class A shares (the A Shares) and one hundred and forty-two million eight hundred and fifty-seven thousand one hundred and ninety (142,857,190) class B shares (the B Shares) with a par value of thirty-five US cents (USD 0.35) each. The A Shares and the B Shares will be together referred to as the Shares".

This resolution has been approved by unanimous vote of the holders of the class A shares and the class B shares of the Company.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Fonds Rusnano Capital S.A., une société anonyme sise au 6, Rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.461 (la Société).

La Société a été constituée le 12 août 2010 en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2277 du 25 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, daté du 17 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 2856 du 24 novembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Arlette Siebenaler, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée élit Emmanuel Lamaud, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 30.650.522,70 (trente millions six cent cinquante mille cinq cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 130.650.555,70 (cent trente millions six cent cinquante mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) à un montant de USD 100.000.033 (cent millions trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représentés par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A de la Société et par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,35 (trente-cinq cents de Dollars des Etats-Unis d'Amérique), au moyen de l'annulation de 43.786.461 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et une) actions de classe A de la Société et de 43.786.461 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et une) actions de classe B de la Société détenues par Open Joint Stock Company "Rusnano", et affectation d'un montant total de USD 30.650.522,70 (trente millions six cent cinquante mille cinq cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) résultant de la réduction du capital social à la Réserve d'Actions de Classe B (telle que définie dans les statuts de la Société);

(b) Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de façon à y refléter les modifications mentionnées au point (a) ci-dessus.

II. Qu'il apparaît sur une liste de présence que l'intégralité des 186.643.651 (cent quatre vingt-six millions six cent quarante-trois mille six cent cinquante et une) actions de classe A de la Société et que l'intégralité des 186.643.651 (cent quatre vingt-six millions six cent quarante-trois mille six cent cinquante et une) actions de classe B de la Société, représentant l'intégralité des actions portant des droits de vote sont dûment représentées à la présente Assemblée, le détenteur des actions de classe B de la Société étant autorisé à voter sur les points de l'ordre du jour (a) et (b) conformément à l'article 46 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'ensemble des actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

III. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour soumis à l'Assemblée. Après délibération, le Président a soumis au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 30.650.522,70 (trente millions six cent cinquante mille cinq cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 130.650.555,70 (cent trente millions six cent cinquante mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) à un montant de USD 100.000.033 (cent millions trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A de la Société et par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de USD 0,35 (trente-cinq cents de Dollars des Etats-Unis d'Amérique), par l'annulation de 43.786.461 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et une) actions de classe A de la Société et de 43.786.461 (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et une) actions de classe B de la Société détenues par Open Joint Stock Company "Rusnano"; l'Assemblée décide d'affecter un montant total de USD 30.650.522,70 (trente millions six cent cinquante mille cinq cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents) résultant de la réduction du capital social à la Réserve d'Actions de Classe B, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'Assemblée reconnaît que la réduction de capital social au moyen de l'annulation des actions de la Société et de l'affectation d'un montant total de USD 30.650.522,70 (trente millions six cent cinquante mille cinq cent vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents), résultant de ladite réduction de capital social, à la Réserve d'Actions de Classe B, permettra aux créanciers de la Société de déposer une demande de prise de sûreté auprès des tribunaux d'arrondissement luxembourgeois dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de l'acte notarié relatif au procès-verbal de l'Assemblée dans le journal officiel luxembourgeois, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Assemblée décide d'approuver qu'en conséquence de la présente réduction de capital social, le capital social de la Société sera établi à USD 100.000.033 (cent millions trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe A de la Société et par 142.857.190 (cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions de classe B de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,35 (trente-cinq cents de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, réparties entre les actionnaires de la Société de la manière suivante:

Nom des actionnaires	Nombre d'actions ordinaires
Open Joint Stock Company "Rusnano"	142.854.550 actions de classe A 142.854.550 actions de classe B
Rusnano Capital AG	2.640 actions de classe A
Total	285.714.380

En conséquence, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de façon à adopter la formulation reprise dans la troisième résolution ci-dessous (par ailleurs modifiée dans la résolution suivante).

La présente résolution a été approuvée par un vote à l'unanimité des détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe B de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution prise ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit est établi à cent millions trente-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.033), représenté par cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix (142.857.190) actions de classe A (les Actions de Classe A) et cent quarante-deux millions huit cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-dix (142.857.190) ayant une valeur nominale de trente-cinq cents de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,35) chacune. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront ci-après désignées comme les Actions."

La présente résolution a été approuvée par un vote à l'unanimité des détenteurs d'actions de classe A et d'actions de classe B de la Société.

Déclaration - Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.300.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, ces dernières ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, E. LAMAUD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/901. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008578/219.

(130009473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Clean Fuels (South America) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016242/9.

(130019793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Cotore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 135.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016244/10.

(130019713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Criseide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 136.348.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013016247/12.

(130019092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Falconer Holdings, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.126.

L'an deux mil douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALCONER HOLDINGS, S.A. avec siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 138126, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2008, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1247 du 22 mai 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 500 (cinq cents) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 2. First sentence. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Version française:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.100.

Pouvoirs

Les personnes comparantes, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute (s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60691. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008580/69.

(130009747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Cronos Recherches Cliniques S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.451.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.

Enzo ZAFFERANI / Eliza ZAFFERANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013016248/12.

(130019192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CRV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 114.162.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016249/10.

(130019990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Glenda 1980 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 174.299.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

Hereby represented by Mrs. Annick BRAQUET, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy give under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such proxy holder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which the prenamed party declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "GLENDA 1980 S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The subscribed corporate capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into thirty one thousand (31,000) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members, A Directors and B Directors with the obligation to have at least one A Director and one B Directors whether shareholders or not. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one A Director together with one B Director unless special decision have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors or by the Unique Director of the Company, but only within the limits of this power.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., above-mentioned.

The subscribed shares have only been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors:

- Reyl Private Office S.à r.l, a company established and having its registered office at 63 rue du Rhône, CH-1204 Geneva, Genève duly represented by represented by its permanent representative, Mr. Nicolas Duchêne, with professional address at 63, rue du Rhône, CH-1204 Geneva, as Director B

- Mr Mathieu Villaume, director, born in Paris, on August 4th, 1976, with professional address at 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, as Director A.

- Mr Karim Reziouk, director, born in Hayange, on February 5th, 1975, with professional address at 35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg, as Director A.

3. The following party is appointed statutory auditor:

- Fidewa-Clar S.A., a company established and having its registered office at 2-4 rue du château d'Eau L-3364 Leudelange, RCS Luxembourg B number 165462.

4. The term of office of directors and statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2017.

5. The address of the Company is set at 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,
Ici représentée par Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,
En vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie pré mentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «GLENDA 1980 S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) par action.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins administrateurs A et administrateurs B avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Reyl Private Office (Luxembourg) S.à r.l., préqualifiée.

Les actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont à appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Reyl Private Office S.à r.l., ayant son siège social au 62 rue du Rhône, CH-1204 Genève, représentée par son représentant permanent Monsieur Nicolas Duchêne, avec adresse professionnelle au 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, comme administrateur de classe B,
 - M. Mathieu Villaume, administrateur, né à Paris, le 4 août 1976, avec adresse professionnelle au 35 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, comme administrateur de classe A.
 - M. Karim Reziouk, administrateur, né à Hayange, le 2 février 1975, avec adresse professionnelle au 35 Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, comme administrateur de classe A
3. A été nommée commissaire aux comptes:
 - Fidewa-clar S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2-4 Rue du Château d'Eau L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165462.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.
5. L'adresse de la Société est établie au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/503. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008609/446.

(130009760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

CTP Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 229.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.193.

Les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016250/11.

(130019165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CTS Coating Technology System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 148.041.

Il résulte qu'en date du 21 décembre 2012, le Commissaire aux Comptes Luxfiducia S.à r.l. a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016251/10.

(130019537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CVI Luxembourg Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.063.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013016252/9.

(130019886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CVR stores et déco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CVR stores et déco Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013016253/11.

(130019541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYANEA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013016254/11.

(130019566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

—
In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hubbell Investments Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Hubbell Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 435 of 18 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.851 (the "Company").

II.- That the 20,001 (twenty thousand one) shares having a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (Twenty Thousand One United States Dollars) to USD 20,002 (Twenty Thousand Two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 713,186.58 (Seven Hundred Thirteen Thousand One Hundred Eighty-Six United States Dollars and Fifty-Eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (One United States Dollar), so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (Twenty Thousand One United States Dollars) to USD 20,002 (Twenty Thousand Two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) (the "New Share"), subject to payment of a global share premium in an amount of USD 713,186.58 (Seven

Hundred Thirteen Thousand One Hundred Eighty-Six United States Dollars and Fifty-Eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind consisting of part of certain claims held by the Sole Shareholder for a global amount of CAD 707,653.73 (Seven Hundred Seven Thousand Six Hundred Fifty-Three Canadian Dollars and Seventy-Three Cents) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and of the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Share.

The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The value of the Contribution amounts to USD 713,187.58 (Seven Hundred Thirteen Thousand One Hundred Eighty-Seven United States Dollars and Fifty-Eight Cents) being the USD equivalent of CAD 707,653.73 (Seven Hundred Seven Thousand Six Hundred Fifty-Three Canadian Dollars and Seventy-Three Cents) converted using the CAD/USD average spot exchange rate of 1/1.00782 as of 30 November 2012.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 December 2012.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Agnes Csorgo, category A manager, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Wayne A. Cable, category B manager, professionally residing at 40, Waterview Drive, Connecticut 06484 Shelton, United States of America; and

c) Mrs. Megan C. Preneta, category B manager, residing at 909, West River Street, Connecticut 06461 Milford, United States of America,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hubbell Investments Limited: 20,002 (twenty thousand two) shares.

The notary acts that the 20,002 (twenty thousand two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at USD 20,002 (twenty thousand two United-States Dollars) divided into 20,002 (twenty thousand two) shares of USD 1 (One United-States Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubbell Investments Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social sis à Zephir House, 122 Mary Street, P.P. Box 709 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 435 du 18 février 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 (la «Société»).

II.- Que les 20.001 (vingt mille une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollars américain) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) par l'émission de 1 (une) part sociale avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 713.186,58 USD (sept cent treize mille cent quatre-vingt-six Dollars américains et cinquante-huit cents), le tout devant entièrement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par l'associé unique de la nouvelle parts sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification corrélative de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 713.186,58 USD (sept cent treize mille cent quatre-vingt-six Dollars américains et cinquante-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en une partie de certaines créances détenues par l'Associé Unique pour un montant global de 707.653,73 CAD (sept cent sept mille six cent cinquante-trois Dollars canadiens et soixante-treize cents) Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale.

La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérée par l'Associé Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 713.187,58 USD (sept cent treize mille cent quatre-vingt-sept Dollars américains et cinquante-huit cents), étant l'équivalent USD de 707.653,73 CAD (sept cent sept mille six cent cinquante-trois Dollars canadiens et soixante-treize cents) convertis en utilisant le taux de change moyen de 1/1,00782 au 30 novembre 2012.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 11 décembre 2012.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Agnes Csorgo, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Wayne A. Cable, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Connecticut 06484 Shelton, Etats-Unis d'Amérique; et

c) Mme Megan C. Preneta, gérant de catégorie B, résidant au 909, West River Street, Connecticut 06461 Milford, Etats-Unis d'Amérique;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société de la Société est désormais composé de:

- Hubbell Investments Limited: 20.002 (vingt mille deux) parts sociales.

Le notaire reconnaît que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) divisé en 20.002 (vingt mille deux) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17078. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013008622/214.

(130009280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Cybernetech-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 106.160.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013016255/10.

(130019573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

C6 Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 144.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013016256/10.

(130019699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

D.I.C. International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013016258/10.

(130019345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

Monsieur Roar isaksen a démissionné de son mandat de gérant de la Société en date du 24 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dematic Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013016259/13.

(130019790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,03.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Monsieur Roar Isaksen a démissionné de son mandat de gérant de la Société en date du 24 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013016260/13.

(130019789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 711.343,68.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.234.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hubbell Cayman Limited, an exempted limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

Hubbell Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 165.851 (the "Contributor", together with Hubbell Cayman Limited, the "Shareholders")

hereby all duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Hubbell Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.234 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary, on 27 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), dated 7 August 2004, number 812.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by Maître Francis Kessler on 28 November 2012, not yet published in the Memorial.

II.- The 9,310 (nine thousand three hundred ten) class A ordinary shares and the 1 (one) class B ordinary share, with a par value of USD 76.39 (Seventy-Six United States Dollars and Thirty-Nine Cents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 76.39 (Seventy-Six United States Dollars and Thirty-Nine Cents) so as to raise it from its current amount of USD 711,267.29 (Seven Hundred Eleven Thousand Two Hundred Sixty Seven United States Dollars and Twenty Nine Cents) to USD 711,343.68 (Seven Hundred Eleven Thousand Three Hundred Forty Three United States Dollars and Sixty Eight Cents) by the issuance of 1 (one) class B ordinary share with a nominal value of USD 76.39 (Seventy-Six United States Dollars and Thirty-Nine Cents), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 71,318,728.19 (Seventy One Million Three Hundred Eighteen Thousand

Seven Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Nineteen Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Hubbell Investments S.a r.l. of the new class B ordinary share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by the issue of 1 (one) new class B ordinary share with a par value of USD 76.39 (Seventy-Six United States Dollars and Thirty-Nine Cents) (the "New Share"), so as to raise it from its current amount of USD 711,267.29 (Seven Hundred Eleven Thousand Two Hundred Sixty Seven United States Dollars and Twenty Nine Cents) to USD 711,343.68 (Seven Hundred Eleven Thousand Three Hundred Forty Three United States Dollars and Sixty Eight Cents), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 71,318,728.19 (Seventy One Million Three Hundred Eighteen Thousand Seven Hundred Twenty-Eight United States Dollars and Nineteen Cents) (the "Share Premium") which qualifies as an Issue Premium Class B Ordinary Shares (as this term is defined in the articles of association of the Company) to be exclusively allocated to the Contributor, the whole to be fully paid by a contribution in kind consisting of certain claims held by the Contributor for a global amount of CAD 70,765,419 (Seventy Million Seven Hundred Sixty Five Thousand Four Hundred Nineteen Canadian Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and the Share Premium by the Contributor through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mrs Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Valuation

The value of the Contribution amounts to USD 71,318,805 (Seventy One Million Three Hundred Eighteen Thousand Eight Hundred Five United States Dollars), being the USD equivalent of CAD 70,765,419 (Seventy Million Seven Hundred Sixty Five Thousand Four Hundred Nineteen Canadian Dollars) converted using the USD/CAD average spot exchange rate as of 1/1.00782 of 30 November 2012.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 December 2012.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mrs. Agnes Csorgo, category A manager, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Wayne A. Cable, category B manager, professionally residing at 40, Waterview Drive, Connecticut 06484 Shelton, United States of America;

c) Mrs. Megan C. Preneta, category B manager, residing at 909, West River Street, Connecticut 06461 Milford, United States of America, and

d) Mrs. Inna Horner, category A manager, professionally residing at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hubbell Cayman Limited: 9,310 (nine thousand three hundred ten) class A ordinary shares; and
- Hubbell Investments S.à r.l.: 2 (two) class B ordinary shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The Share capital is set at USD 711,343.68 (Seven Hundred Eleven Thousand Three Hundred Forty Three United States Dollars and Sixty Eight Cents) represented by 9,310 (nine thousand three hundred ten) Class A Ordinary Shares and 2 (two) Class B Ordinary Shares with a par value of USD 76.39 (Seventy Six United States Dollars and Thirty Nine Cents) each. If the Company has issued any instruments under registered form and transferable according to certain terms and conditions resolved upon by the Shareholders («Preferred Equity Certificates» or «PECs»), one or more shares of the Company may validly be transferred only together with a proportionate number of PECs outstanding."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Hubbell Cayman Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 122, Mary Street, P.O. Box 709, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, et

Hubbell Investments S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 165.851 (l'«Apporteur» ensemble avec Hubbell Cayman Limited, les «Associés»),

ici tous dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les associés de Hubbell Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.234 (la «Société»), constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire public, le 27 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), daté du 7 août 2004, numéro 812.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Francis Kessler en date du 28 novembre 2012, non encore publié au Mémorial.

II.- Que les 9.310 (neuf mille trois cent dix) parts sociales ordinaires de catégorie A et 1 (une) part sociale ordinaire de catégorie B, d'une valeur nominale de 76,39 USD (soixante-seize Dollars américains et trente-neuf Cents) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 76,39 USD (soixante-seize Dollars américains et trente-neuf cents) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 711.267,29 USD (sept cent onze mille deux cent soixante-sept Dollars américains et vingt-neuf cents) à 711.343,68 USD (sept cent onze mille trois cent quarante-trois Dollars américains et soixante-huit cents) par l'émission de 1 (une) part sociale ordinaire de catégorie B avec une valeur nominale de 76,39 USD (soixante-seize Dollars américains et trente-neuf cents), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 71.318.728,19 USD (soixante et onze millions trois cent dix-huit mille sept cent vingt-huit Dollars américains et dix-neuf cents), le tout devant entièrement libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Hubbell Investments S.à r.l. de la nouvelle parts sociale ordinaire de catégorie B au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification corrélative de l'articles 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société par l'émission de 1 (une) part sociale ordinaire de catégorie B avec une valeur nominale de 76,39 USD (soixante-seize Dollars américains et trente-neuf cents) (la «Nouvelle Part Sociale»), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 711.267,29 USD (sept cent onze mille deux cent soixante-sept Dollars américains et vingt-neuf cents) à 711.343,68 USD (sept cent onze mille trois cent quarante-trois Dollars américains et soixante-huit cents), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 71.318.728,19 USD (soixante et onze millions trois cent dix-huit mille sept cent vingt-huit Dollars américains et dix-neuf cents) (la «Prime d'Emission») qui qualifie en tant que Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société) étant exclusivement alloué à l'Apporteur, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en certaines créances détenues par l'Apporteur pour un montant global de 70.765.419 CAD (soixante-dix millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent dix-neuf Dollars canadiens) Apport»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérée par l'Apporteur par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 71.318.805 USD (soixante et onze millions trois cent dix-huit mille huit cent cinq Dollars américains), étant l'équivalent USD de 70.765.419 CAD (soixante-dix millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent dix-neuf Dollars canadiens) convertis en utilisant le taux de change moyen de 1/1,00782 au 30 novembre 2012.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport datée du 11 décembre 2012.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Mme Agnes Csorgo, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Wayne A. Cable, gérant de catégorie B, résidant professionnellement au 40, Waterview Drive, Connecticut 06484 Shelton, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Megan C. Preneta, gérant de catégorie B, résidant au 909, West River Street, Connecticut 06461 Milford, Etats-Unis d'Amérique;

et

d) Mme Inna Horner, gérant de catégorie A, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informé de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de cet Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société de la Société est désormais composé de:

- Hubbell Cayman Limited: 9.310 (neuf mille trois cent dix) parts sociales ordinaires de catégorie A; et
- Hubbell Investments S.à r.l.: 2 (deux) parts sociales ordinaires de catégorie B.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 711.343,68 USD (sept cent onze mille trois cent quarante-trois Dollars américains et soixante-huit cents) représenté par neuf mille trois cent dix (9.310) parts sociales ordinaires de catégorie A et 2 (deux) parts sociales ordinaires de catégorie B d'une valeur de 76,39 USD (soixante-seize Dollars américains et trente-neuf cents) chacune. Si la Société a émis des instruments sous forme nominative et cessibles selon les conditions et modalités déterminées par les Associés («Preferred Equity Certificates» ou «PECs»), une ou plusieurs parts sociales de la Société ne peuvent être transmises valablement qu'ensemble avec un nombre proportionnel de PECs non échus.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17082. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013008623/252.

(130009284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 25 janvier 2013

En date du 25 janvier 2013, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Roar ISAKSEN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 24 janvier 2013;

- de nommer Monsieur Glenn FISCHER, né le 22 septembre 1950 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 666, Fifth Avenue, 36th Floor, New York, NY 10103, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2012.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Knut MICHELBERGER

- Monsieur Cletus VON PICHLER

- Monsieur Glenn FISCHER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dematic S.A.

Signature

Référence de publication: 2013016261/23.

(130019791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Dado S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 152.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il résulte que l'associé unique, Monsieur José Daniel PEREIRA GONCALVES, demeurant à L-7360 Helmdange, 7B, rue de Helmdange, agissant en lieu et place de l'assemblée générale a décidé en date du 28 janvier 2013

de céder à Madame Caria Alexandra DA FONSECA BENTO demeurant à L-7360 Helmdange, 7b, rue de Helmdange, qui accepte, 80% des parts de la société, jusqu'alors détenues par lui

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016262/14.

(130019528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

DTCP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.097.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 septembre 2012

1. M. Eric Silvio C. COLUSSI, responsable de crédit, né à Namur (Belgique), le 28 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DTCP INVESTMENTS S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013016275/16.

(130019218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.
